



Association Générale des Conservateurs  
des Collections Publiques de France

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

26 JUIN 2018 – 15H

---

## ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION

### Comment voter ?

Les nouveaux statuts sont téléchargeables sur le site de l'AGCCPF ([www.agccpf.com](http://www.agccpf.com), rubrique « L'association », puis « AGCCPF »)

Conformément aux statuts de l'AGCCPF, seuls **les membres à jour de leur cotisation 2018 sont admis à voter.**

Vous pouvez voter de deux façons :

- **Sur place, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2018**
- **Par procuration (2 procurations maximum pour chaque porteur)**  
Remplir le formulaire de vote par procuration ci-joint (également téléchargeable sur le site de l'AGCCPF, [www.agccpf.com](http://www.agccpf.com))